



COMMUNIQUÉ

3 475 170€ D'AIDES AUX CLUBS EN 12 MOIS

Comme elle l'a toujours fait depuis plus de huit ans, la Ligue continue d'accompagner ses clubs.

En effet, à l'instar de ce qui a été fait dès la fin de la saison dernière, le **Comité de Direction** réuni le 7 juin dernier **a décidé de nouvelles mesures exceptionnelles d'aide aux clubs** en leur rétrocédant :

- La part Ligue sur les licences Dirigeant soit 90 400€ ;
- La part Ligue sur les cotisations 2020/2021 soit 207 000€
- Les droits d'engagements 2020/2021 dans les compétitions de Ligue soit 17 000€

L'ensemble de ces rétrocessions représente un montant de 314 400€.

Ces mesures viennent s'ajouter, pour la saison 2020/2021, à celles déjà versées par la Ligue et ses partenaires :

- Fonds National de Solidarité / **514 500€**
- Fonds PSG et Fonds Crédit Mutuel / **263 500€**

Soit 1 092 400€ d'aides de la Ligue pour la saison 2020/2021.

De plus et pour rappel, la Ligue avait déjà aidé les clubs en juin **2020**, 1^{ère} saison d'impact du COVID, pour un montant de **325 000€ (remboursement des cotisations Club, des engagements et de la licence dirigeant-e)**.

Ainsi, ces derniers 12 mois civils, la Ligue est venue soutenir ses clubs avec un Fonds COVID exceptionnel pour un montant total de 1 417 400€.

Ces aides inédites ont été complétées par celles de la Fédération à hauteur de 1 800 550€ et 257 220€ par les Districts (Fonds National de Solidarité – aide à hauteur de 10€ par licencié).

Ceci est sans compter sur d'autres aides exceptionnelles que les Districts ont versé au titre des saisons 2019/2020 et 2020/2021.

Entre la FFF, les Districts et la Ligue, **les clubs franciliens auront ainsi été aidés à hauteur de 3 475 170€.**

Le soutien aux clubs se poursuivra en 2021/2022 avec le Plan de Sauvegarde des Clubs de la Région Ile-de-France à hauteur d'un million d'euros et le Plan de soutien matériel de la FFF de 15 millions d'euros.

**Le Fonds National de Solidarité (aide de 10€ par licencié) a été versé sur les comptes clubs en octobre 2020. Les Fonds PSG et Crédit Mutuel au mois de mai 2021. Les rétrocessions de la part Ligue sur les licences Dirigeant et les cotisations 2020/2021 ainsi que les rétrocessions des droits d'engagement des compétitions de Ligue 2020/2021 vous seront déduits de votre premier acompte Licence qui sera réclamé au mois de juillet.*

Paris, le 22 juin 2021.